

15ème législature

Question N° : 34393	De M. José Evrard (Non inscrit - Pas-de-Calais)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie, finances et relance		Ministère attributaire > Transition écologique
Rubrique > énergie et carburants	Tête d'analyse > Coupures de courant et fermeture de Fessenheim	Analyse > Coupures de courant et fermeture de Fessenheim.
Question publiée au JO le : 01/12/2020 Réponse publiée au JO le : 16/03/2021 page : 2378 Date de changement d'attribution : 15/12/2020		

Texte de la question

M. José Evrard alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur l'annonce de coupures de courant l'hiver prochain. La ministre de la transition écologique a émis la possibilité de coupure de courant en cas d'hiver rigoureux. Il est ainsi pris en compte désormais qu'une simple variation de la température peut déséquilibrer l'offre électrique patiemment construite, ce qui signifie la tension, sans jeu de mot, du réseau. Ce déséquilibre ne peut provenir que de la fermeture des deux réacteurs de Fessenheim qui fut actée malgré les réserves des professionnels. Or un fait nouveau est apparu en même temps que l'arrêt de Fessenheim : l'épidémie du coronavirus. L'épidémie, rebaptisée pandémie du covid-19, a révélé la dépendance de la France vis-à-vis de l'extérieur. Pensant vivre dans une économie développée, les Français ont constaté avec stupeur que leur industrie dite avancée n'est plus capable de fabriquer, en grande quantité, des produits aussi simples que des masques et leur matière, la pâte à papier, des gels hydroalcooliques, des respirateurs et tant d'autres produits ensuite. Il leur a été dit que cette situation ne se renouvellerait plus, que les productions allaient revenir sur le territoire. Compte tenu de l'ensemble des facteurs qu'impliquent les fabrications aujourd'hui en Occident (grandes séries, productivité, sécurité des opérateurs, conditions de travail), la fourniture électrique est essentielle et son coût non des moindres. Les grands équipements sont l'élément clé de cette fourniture. Le raccordement d'une multitude d'éoliennes, par ailleurs fortement contestées, constitue un handicap supplémentaire à cette production alternative d'électricité. Le premier des handicaps est l'obligation d'adjoindre aux éoliennes l'équivalent en centrales thermiques classiques (centrales fonctionnant au fuel, au gaz ou au charbon). La preuve a été faite que, déjà, des centrales thermiques au charbon sont de nouveau en fonctionnement pour pallier les manques dus à la fermeture de Fessenheim et aux carences intrinsèques à l'éolien. Compte tenu de l'état de la production électrique française et des objectifs de rapatriement de productions industrielles sur le territoire, ne serait-il pas judicieux de revoir le plan de démantèlement du parc nucléaire national ? Il lui demande en conséquence s'il ne serait pas judicieux de réserver les réacteurs de Fessenheim en prévision d'une augmentation de la demande électrique.

Texte de la réponse

La France s'est engagée dans une transition énergétique qui repose, d'une part, sur la sobriété et l'efficacité énergétique et, d'autre part, sur la diversification des sources de production et d'approvisionnement avec le développement des énergies renouvelables et la réduction de la part du nucléaire. L'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050, fixée dans la loi relative à l'énergie et au climat de 2019, est une priorité de la France pour répondre à l'enjeu climatique, et elle suppose que le mix électrique soit sur le long terme totalement décarboné. La



loi relative à l'énergie et au climat fixe également comme objectif l'atteinte de 50 % d'électricité d'origine nucléaire dans le mix électrique en 2035. La diversification du mix électrique, dans le cadre d'une stratégie de réduction lissée et pilotée des capacités nucléaires existantes, sera poursuivie pour atteindre cet objectif, notamment parce qu'un système électrique plus diversifié est un système électrique plus résilient à un choc externe comme par exemple une baisse de la capacité de production des réacteurs suite à un incident, à un défaut générique ou à une longue période de maintenance (courante ou réexamen périodique), qui conduirait à l'indisponibilité de plusieurs réacteurs. Ce risque est particulièrement illustré par l'impact de la crise Covid-19 sur la disponibilité des réacteurs nucléaires. La fermeture de la centrale de Fessenheim s'inscrit dans le cadre de cette démarche et fait suite au plafonnement de la puissance électronucléaire installée, instauré par la loi de transition énergétique pour une croissance verte de 2015. Comme indiqué ci-dessus, la crise de la Covid-19 tend à conforter cette démarche. Elle ne remet donc pas en cause le principe de cette fermeture. Les prochains arrêts de centrale nucléaire, inscrits dans la Programmation Pluriannuelle de l'Energie, sont prévus en 2027 et 2028. S'agissant ensuite des énergies renouvelables, ces dernières contribuent de plus en plus à la sécurité d'approvisionnement ainsi qu'à la diminution des émissions de gaz à effet de serre. En particulier, concernant l'éolien terrestre, son facteur de charge est loin d'être négligeable et s'est établi en moyenne mensuelle à 26,3 % en 2020. Il convient de noter que la production éolienne est en moyenne plus élevée en hiver, période où la consommation électrique est la plus forte en France en raison de sa thermo-sensibilité. Par ailleurs, la pointe de production française de l'éolien terrestre pour l'année 2019 est de 13,3 GW soit un facteur de charge instantané de plus de 80 % (la capacité installée d'éolien terrestre fin 2019 était de 16,5 GW). Il convient également de noter que l'énergie éolienne a été pour la première fois en 2020 la troisième source de production d'électricité en France avec une production en augmentation de 17 % par rapport à 2019 selon le bilan électrique 2020 de transport d'électricité (RTE). La production des énergies électriques renouvelables n'a presque pas été impactée par la crise sanitaire. S'agissant enfin du recours aux centrales à charbon, ces dernières années, ces moyens de productions ont régulièrement été sollicités durant les périodes où la consommation électrique est la plus élevée en France, entre septembre-octobre et mars-avril. Ce n'est pas un phénomène nouveau. Les tendances observées sur une longue période montrent toutefois que la production électrique à base de charbon en 2020 et 2019 est significativement plus basse que sur les années 2015 à 2018. Cette production, sur les mois de septembre et octobre 2020, est deux fois plus faible que sur les années 2015 à 2018. L'appel au charbon a été historiquement bas sur les mois de septembre et octobre 2019 et 2020. Enfin, il convient de noter que la production d'électricité à partir de charbon en 2020 est au plus bas depuis 1950, en baisse de 12,7 % par rapport à 2019. Nous sommes et nous restons donc sur une tendance historique de réduction de l'usage du charbon en France. De nombreuses centrales au charbon ou au fioul ont déjà été fermées, dans le passé, en métropole continentale. Les centrales à charbon actuellement en fonctionnement sont les dernières. La loi relative à l'énergie et au climat a également mis en place un dispositif pour limiter dès 2022 les émissions de gaz à effet de serre du secteur de la production d'électricité, en permettant de plafonner la durée de fonctionnement des dernières centrales thermiques françaises. La conséquence principale de la conjoncture de 2020, et la différence essentielle entre 2019 et 2020, n'est pas l'augmentation de l'usage des centrales à charbon mais la réduction des exportations électriques françaises vers les autres pays européens et l'augmentation des importations en période de pointe (importation en moyenne de 0,9 GW en septembre 2020 contre un niveau d'exportation de l'ordre de 7GW en septembre 2019). Il convient toutefois de noter que, si le solde exportateur diminue de plus de 20 % entre 2019 et 2020, la France reste exportatrice sur l'ensemble de ses frontières et demeure le pays le plus exportateur d'Europe en 2020.